

**PLAN ANNUEL DE PASSATION DE MARCHÉS PUBLICS  
(PAPMP)  
(MARCHÉ DE SERVICES, DE FOURNITURES, DE TRAVAUX ET DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES)  
EXERCICE FISCAL 2024 /2025**



**NOM DE L'INSTITUTION : MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DES RESSOURCES NATURELLES ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL (MARNDR)**

**N.B : LE TABLEAU DOIT ÊTRE REMPLI PAR ORDRE DE PRIORITÉ CHRONOLOGIQUE**

Version : Juin 2025

No. <sup>1</sup>	OBJET DU PROJET DE MARCHÉ	SOURCE DE FINANCEMENT Trésor public invest. : TI Trésor public fonction. : TF Fonds propres : FP Fonds externes : FE Fonds mixtes : FM	CODE BUDGÉTAIRE OU RÉFÉRENCE DU PROJET	MONTANT DES CRÉDITS DISPONIBLES (Préciser l'Unité monétaire) (1)	NATURE DU MARCHÉ (S, F, T, P) (2)	MODE DE PASSATION (AON, AORN, AOPQ, ...) (3)	PÉRIODE DE LANCEMENT	PÉRIODE PROBABLE DE SIGNATURE DU MARCHÉ	CONTRÔLE A PRIORI DE LA CNMP : OUI/NON	LOCALISATION	DÉLAI PRÉVISIONNEL D'EXECUTION (MOIS)	PROGRAMMATION DES DÉPENSES												
												T1			T2			T3			T4			
												Oct.	Nov.	Déc.	Jan.	Fév.	Mar.	Avril	Mai	Juin	Juill.	Août	Sep.	
01	Acquisition d'intrants (pièges et attractifs) pour la surveillance et le contrôle de la mouche des fruits	FE	HA-L1107	USD 69,230.00	F	DEPX <sup>2</sup>	*1	Janv 25	NON	Nord, Nord-Est, Artibonite, Sud et Grande-Anse	3													
02	Recrutement d'un Prestataire pour la mise en œuvre des paquets techniques dans le cadre des incitations post récolte (glacis, silos, ...)	FE	P177072	USD 2,800,000.00	P	SFQ <sup>3</sup>	*1	Dec 24	NON <sup>4</sup>	Centre	28			30%										
03	Recrutement d'un Opérateur pour appuyer les Travaux Participatifs communautaires et assistances technique au renforcement des Associations dans la Grande Anse et les Nippes	FE	P177072	USD 7,800,000.00	P	SFQ	*1	Dec 24	NON	Grande Anse et Nippes	25			25%										25%
04	Recrutement d'un Opérateur pour appuyer les Travaux Participatifs communautaires et assistances technique au renforcement des Associations dans le Sud	FE	P177072	USD 7,800,000.00	P	SFQ	*1	Dec 24	NON	Sud	25			25%										25%
05	Recrutement d'un Opérateur pour appuyer les Travaux Participatifs communautaires et assistances technique au renforcement des Associations dans le Centre	FE	P177072	USD 4,400,000.00	P	SFQ	*1	Dec 24	NON	Centre	25			25%										25%

- (1) Les marchés financés par le Trésor public seront libellés en gourdes  
(2) Services : S, Fournitures : F, Travaux : T, Prestations intellectuelles : P

(3) Appel d'offres ouvert national : AON ; Appel d'offres restreint national : AORN ; Appel d'Offres précédé de Pré Qualification : AOPQ ; Autres sigles possibles : Gré à gré<sup>5</sup> : GRGR ; Appel d'offres en 2 étapes : AODÉ ; Appel d'Offres Ouvert International : AOOI ; Appel d'Offres Restreint International : AORI ; Demande de propositions précédée d'Appel national à Manifestations d'Intérêt : DPAN ; Demande de propositions précédée d'Appel international à Manifestations d'intérêt : DPAI ; Demande de propositions sans Appel à Manifestations d'intérêt : DPNA ; Demande de propositions pour services : DEPS ; Demande de propositions pour prestations intellectuelles : DEPI ; Demande de Prix : DEPX, Demande de Cotations : DECO, Procédures allégées pour tout type de marché : PRAL, Appel national à préqualification : ANPQ, Appel international à préqualification : AIPQ

\*1 : Les 24 premiers marchés ont été lancés avant l'exercice 2024-2025. Ils sont portés dans ce plan conformément au principe de continuité du processus.

<sup>1</sup> Les numéros (de deux chiffres, allant de 01 à 99) se suivront pour indiquer l'ordre de préséance chronologique des projets de marchés de l'autorité contractante. Le numéro de chaque projet fera partie du 6<sup>e</sup> bloc de caractères alphanumériques constitutifs du code de chaque marché. Le numéro est provisoire dans le PPAPMP et définitif dans le PAPMP.

<sup>2</sup> Seuls des bailleurs différents de ceux nationaux (arrêté du 14 avril 2025)

<sup>3</sup> Pour ces marchés, les procédures des bailleurs dont les seuils sont différents de ceux de l'arrêté du 14 avril 2025 seront utilisées. Il y a toutefois un rapprochement avec les procédures nationales  
Exemples : Sélection fondée sur la Qualité (SFQ) ; Sélection Fondée sur la Qualité des Coûts (SFQC) ; Sélection Fondée sur la Qualification des Consultants (SFQC) = DPAN.

<sup>4</sup> Pas de contrôle a priori de la CNMP dans les procédures des Bailleurs indépendamment des seuils.

<sup>5</sup> Il s'agit d'un marché dont son exécution va s'étendre sur l'exercice suivante au cours de laquelle les autres versements seront effectués pour arriver à 100% du montant total de ce marché. Même considération pour les autres marchés qui se trouvent dans la même situation dans ce plan : 03 à 08, 10, 11, 18, 22, 23, etc.

<sup>6</sup> Les conditions autorisant le recours au marché de gré à gré ou par entente directe sont déterminées à l'article 34-1 de la loi du 10 juin 2009 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et aux conventions de concession d'ouvrage de service public.











